

### Projet de parc éolien de Lesparre-Médoc

Compte-rendu de l'atelier n°1 : « Quels impacts sur le cadre de vie ? » Salle des fêtes de Saint-Trélody, Lesparre-Médoc, le 24 novembre 2022

### Le diaporama présenté en introduction de cet atelier est joint en annexe du présent document.

L'ouverture de ce premier atelier a permis de rappeler le cadre et les modalités de la concertation préalable, ainsi que de revenir sur les grandes lignes du projet éolien de Lesparre-Médoc et sur les différences entre chacun des scénarios présentés.

Le déroulé de l'atelier a ensuite été expliqué aux participants, avec une présentation des 3 tables thématiques et des objectifs de chacune d'entre elles :

- Table n°1: Les impacts paysagers?
- Table n°2: Les impacts sonores et les impacts sanitaires
- Table n°3: Les impacts en phase chantier et le suivi d'exploitation du site

Enfin, avant une répartition par tables, et à la demande du collectif Vent Debout Médoc, le témoignage de Mme Bernadette KAARS SIJPESTEIJN, vice-présidente de la Fédération Environnement Durable (FED) et riveraine d'un parc éolien a été diffusé, dans lequel celle-ci revenait sur les principaux impacts (impacts paysagers, nuisances sonores, *etc.*).

**26 personnes** ont participé à cette réunion, répartis entre les 3 tables.

### Table n°1: Les impacts paysagers

### Intervenants:

- Lucie LABARTHE, cheffe de projet, VALOREM
- Laura HILLS, paysagiste, VALOREM
- Ronan FLEHO, 2concert

Cet atelier a permis aux participants d'essayer les casques de réalité virtuelle mis à disposition par VALOREM, afin de mieux appréhender la perception des éoliennes envisagées dans l'espace et sur le territoire du Médoc.

Les participants ont ensuite été invités à identifier avec VALOREM, à partir de leur connaissance et de leurs usages du territoire, de **nouveaux points de vue** qui pourraient être utilisés pour mieux visualiser les impacts paysagers du projet, et depuis lesquels de nouvelles simulations ou photomontages pourraient être réalisés.

Plusieurs lieux caractéristiques du territoire ont ainsi été proposés :

- La Tour de l'honneur à Lesparre-Médoc
- Le site archéologique de Bion
- Le tertre du château Mouton-Rothschild (entrée du parc)
- Le restaurant à Saint-Gaux
- Le secteur de Plasson/Conneau



Une simulation a également été demandée à la tombée de la nuit ou en pleine nuit, afin de mieux voir l'effet des « flashs.

Plusieurs participants ont également interrogé l'impact de ce projet sur l'image des châteaux viticoles du Médoc et sur les potentielles conséquences en termes touristiques.

### Table n°2: Les nuisances sonores et les impacts sanitaires

#### Intervenants:

- Mathieu RAMILIEN, ingénieur bureau d'études gisement et acoustique, VALOREM
- Mathieu BERNARD, responsable de l'agence Développement de Nouvelle-Aquitaine, VALOREM
- Mélanie TARDIEU, 2concert

# Est-ce vrai que la règlementation en matière d'éoliennes déroge au Code de la Santé et de l'Environnement ?

C'est faux. La règlementation française est une réglementation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) depuis 2011, basée sur une notion d'émergence. L'émergence se définit comme la différence entre le bruit ambiant avec parc éolien et le bruit ambiant sans parc éolien (bruit de référence). C'est une règlementation qui se réfère donc en permanence au bruit de fond déjà présent sur le site.

La réglementation française, qui en la matière apparait comme la plus stricte d'Europe, impose que l'émergence soit de 3 décibels (db) en période nocturne et 5db la journée. 3db d'émergence, cela signifie qu'on est autorisé à faire au maximum le bruit de fond déjà présent.

### Comment le bruit ambiant, le bruit de référence est mesuré initialement ?

Ce bruit ambiant va être mesuré au ras des maisons. Les mesures sont en général réalisées par vent portant et par vent dominant. Concernant les bruits anormaux qui viennent perturber les mesures comme les passages de voitures, les bruits de travaux, etc, ceux-ci vont être écartés des mesures : finalement, tout ce qui perturbe le son du bruit naturel est filtré.

Pendant la période de prise de son, une médiane des niveaux va être réalisée. La mesure de ce bruit de fond pendant plusieurs semaines, va permettre de dresser des courbes de bruit en fonction de la vitesse du vent. Ensuite, une modélisation du bruit des éoliennes va être réalisée en fonction de la vitesse du vent. Enfin, on comparera ces deux courbes pour réaliser l'étude. Concernant les plages de relevés, lorsqu'il n'y a pas assez de vent, il n'y a pas d'intérêt particulier à prendre des mesures ; il faut que la plage de fonctionnement aille de vent faible à vent moyen et à vent fort pour que l'étude soit concluante.

# Faisant suite au témoignage vidéo, la puissance de 60db entendue en extérieur a été évoquée : à quoi cela correspond-il ?

Pour avoir un ordre d'idées, lorsque nous débattons le niveau sonore se situe entre 50db et 60 db. Aujourd'hui, un parc éolien en puissance maximale à proximité des habitations riveraines ne peut pas faire plus de 40db. Le niveau sonore d'un parc éolien se situe entre 30 et 40 db en moyenne, ce qui correspond à une ambiance sonore de salon calme. La puissance de 60db entendue par des riverains est impossible car non réglementaire.



## Que peut-on faire pour diminuer le bruit s'il y a une gêne ?

La gêne relative au bruit dépend de la sensibilité de chacun et est un élément subjectif. Afin de recueillir les perceptions individuelles sur le sujet, Valorem met à disposition des riverains touchés par le projet, un cahier de gênes dans lequel ils peuvent répertorier les nuisances sonores qui les impactent.

Au-delà, il existe la possibilité de faire appel au plan de bridage : en effet, une éolienne peut fonctionner selon différentes plages de fonctionnement qui vont émettre plus ou moins de bruit. Pour simplifier, un plan de bridage permet de « freiner » les éoliennes et d'en réduire le bruit. Cela correspond à un freinage électromécanique. Selon les modèles de machines, le bridage permet de d'émettre entre moins 5db et moins 10db. Pour information, une diminution de 5db sur une machine revient à diviser par 3 l'énergie produite donc cela a un impact significatif mais qui permet, en fonction de la direction et de la vitesse du vent, de réduire de façon effective le bruit. Ces consignes de bridage sont envoyées à différentes étapes :

- En amont, pendant la phase de développement en utilisant la modélisation ;
- En exploitation, des mesures réglementaires sont réalisées, avec obligation de les mener dès la première année d'exploitation. A l'issue de ces mesures, on modifie le plan de bridage ou on le met en place s'il n'existait pas ;
- L'administration impose de refaire des vérifications ensuite.

En résumé : si le bruit est incommodant, deux solutions pourront être proposées : soit déplacer les éoliennes (en fonction des résultats obtenus lors de la phase d'étude qui sera menée une fois que les implantations d'éoliennes seront connues), soit appliquer un plan de bridage. Ce plan de bridage est adaptable et pourra être appliqué selon les consignes données en fonction de la saison, de l'heure de la journée, de la direction du vent, de la vitesse du vent, *etc*.

### Quel organisme s'occupe de vérifier tout cela ?

C'est la DREAL qui supervise et donne son aval.

### Le bruit des éoliennes est-il dangereux pour la santé ? Et en particulier les infrasons ?

Aujourd'hui on a un rapport de l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) qui s'est positionnée sur le sujet et selon laquelle, en l'état actuel des études, il n'y pas d'impact physiologique négatif relatif aux infrasons émis par les éoliennes.

Concernant les infrasons, il faut noter que l'oreille humaine est très peu sensible aux basses fréquences, auxquelles appartient le domaine infrasonore. La courbe fréquentielle de perception des infrasons par l'oreille humaine (c'est-à-dire les sons qui font moins de 20 hertz), c'est 70 à 100Db environ. Cela signifie qu'il faut des puissances acoustiques très importantes (entre 70 et 100db) pour que ça ait un impact sur l'oreille humaine. Or, une éolienne moderne dans le domaine des infrasons non propagés (c'est-à-dire au niveau de la source, là où le bruit est le plus important) c'est 40 à 60DB. Ces 40 à 60 db pris à la source, au plus près de l'éolienne, se situent dont bien en-deçà du seuil de perception. Ensuite, le son se propage, il va être couvert par les bruits extérieurs également chargés en basse fréquence (notamment le bruit du vent) et diminuer encore davantage.

En résumé, au plus près de l'éolienne comme au niveau des habitations, les infrasons ne sont pas perceptibles par l'oreille humaine.



### Qu'en est-il des effets stroboscopiques ?

La mesure des effets stroboscopiques fait partie d'une étude spécifique, menée à part et qui permettra notamment de mesurer jusqu'où les ombres vont se porter. Elle est réalisée à partir du moment où on connait l'implantation exacte des machines, car elle dépend de leur emplacement et de leur orientation. En règle générale, ces effets sont surtout constatés en fin de journée ou en début de journée aux heures où le soleil est le plus bas et où l'ombre portée est la plus grande.

## Est-ce qu'il peut y avoir des pics sonores ?

Une éolienne va tourner en fonction de la puissance du vent de 30 à 40 db et se situe sur la totalité du spectre audible. Quand on observe un pic dans le spectre sonore c'est qu'il y a un problème, un dysfonctionnement de la machine : il y a alors une maintenance qui est réalisée pour remédier au dysfonctionnement.

### Table n°3: Les impacts en phase chantier et le suivi d'exploitation du site

#### Intervenants:

- Agathe KLEIN, responsable pôle éolien, département construction, VALREA
- Émilien STEPHAN, chargé d'exploitation, VALEMO
- Mathieu DAVID, 2concert

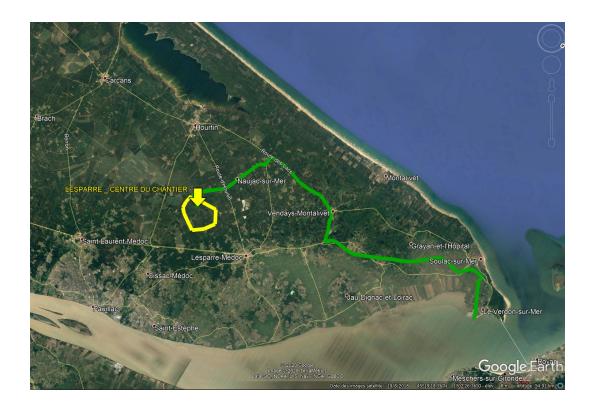
Cet atelier a permis de présenter plus en détails **le déroulé de la phase chantier** (balisage environnemental, réalisation de pistes/plateformes, enfouissement des câbles, excavation avec études de sol, coulage d'un béton de propreté sur une journée, acheminement des pâles et des éoliennes, montage de l'éolienne...), qui s'étalera sur environ un an et demi.

Plusieurs participants ont souligné que les chantiers présentés lors de cet atelier ne correspondaient pas forcément à la situation spécifique du territoire de Lesparre-Médoc (milieu forestier, sols très humides, etc.), avec des inquiétudes quant à la stabilité des fondations. Sur ce point, VALOREM a précisé que les études de sol ne pourraient être réalisés qu'une fois définies les implantations exactes des éoliennes, qui permettraient de s'assurer de la qualité du sol et d'adapter les fondations en conséquence. Dans tous les cas, les fondations permettront

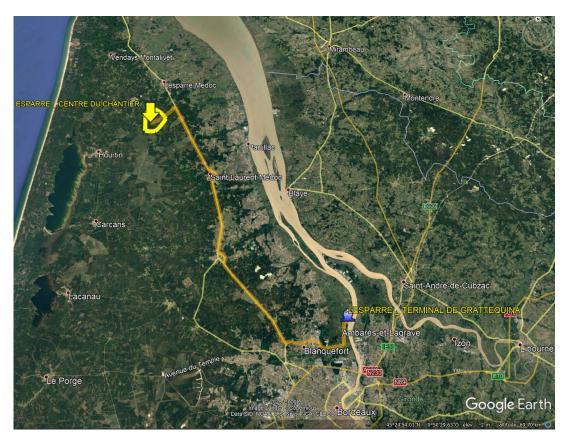
De nombreux participants ont souhaité connaître **le trajet envisagé pour l'acheminement des pales**, notamment en ce qui concerne le contournement de Lesparre. Deux itinéraires ont été étudiés en 2020, le 1<sup>e</sup> depuis le terminal du Verdon et le second depuis le terminal de Grattequina pour un gabarit d'éolienne type V150 (entre les 2 gabarits retenus pour la concertation).

1<sup>e</sup> itinéraire depuis le terminal du Verdon :





- 2<sup>e</sup> itinéraire depuis le terminal de Grattequina, à Parempuyre :



Les autres poids-lourds utilisés pour le chantier pourront emprunter d'autres itinéraires, en fonction par exemple de la localisation des centrales à béton.



Il a par ailleurs été confirmé que les infrastructures routières existantes seraient suffisantes, à l'exception d'aménagements ponctuels (ronds-points, virages, etc.). Des constats d'état des lieux des infrastructures routières seront réalisées avec un huissier avant le début des travaux, en associant l'ensemble des parties prenantes, et les éventuels dégâts causés seront ainsi pris en charge par l'opérateur.

En réaction aux itinéraires présentés, des points de vigilance ont été soulevés concernant le passage sur la D4, qui n'est selon certains participants pas en état d'accueillir les engins de chantier. D'autres participants ont également pointé du doigt le fait que c'est Naujac qui serait impactée pendant les travaux, puisque l'itinéraire envisagé traverserait cette commune et non pas la ville de Lesparre (« ce sont eux qui vont subir les désagréments »).

Cet atelier a également permis d'échanger sur l'exploitation et la maintenance d'un parc éolien. Une fois un parc construit, le service exploitation vise à s'assurer du bon fonctionnement des éoliennes et à résoudre les éventuels problèmes identifiés, notamment les problèmes de bruit, au moyen d'un cahier de doléances déposé en mairie. En cas de nuisances sonores, ou de plaintes de riverains par exemple, les autorités peuvent exiger à l'opérateur un bridage des machines.

Il a par ailleurs été rappelé qu'un parc éolien faisait l'objet d'une règlementation très stricte, au titre d'Installation classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

En réponses aux questions posées sur le balisage, il a été précisé que l'État travaillait actuellement à un système de balisage « circonstancié » qui permettrait de n'allumer les éoliennes qu'à l'approche d'un avion ou d'un aéronef.

Il a également été demandé à VALOREM d'envisager un emplacement sur les parcelles incendiées cet été, plutôt qu'au sein d'un espace boisé.

### Combien de kilomètres de pistes devront être créés ?

Le site possède déjà un maillage de pistes DFCI important (*cf. carte ci-dessous*) et les éoliennes ont été positionnées à proximité de ceux-ci pour chacun des scénarios. Il s'agira ainsi en majorité de renforcer l'existent en fonction de l'état et de la charge à transporter.

Ainsi, en fonction du scénario retenu et des préconisations du SDIS, de nouvelles pistes pourraient être crées. Il s'agira essentiellement des accès aux éoliennes depuis ces pistes ainsi que des nouvelles qui pourraient être crées pour la défense incendie. Au maximum pour 12 éoliennes, cela représente environ 4,5 km sur une largeur de 4,5 mètres.





Carte des pistes existantes au regard des 3 scénarios d'implantation

## Quelles surfaces détruites pendant la construction ?

Cela va représenter 2 à 3000 m² par éolienne au total, soit 16 000 m² au minimum pour un parc de 8 éoliennes.

### Quelles quantités de béton prévues ?

Les fondations d'une éolienne nécessitent 1 000 m³, soit 1000 à 1 500 tonnes de béton par éolienne.

Le coulage du béton doit être fait en une seule prise, sur une journée (de 5h du matin à 17h à peu près).

Le béton sera acheminé depuis 2 voire 3 centrales à béton à proximité du site : Naujac, Avensan, ou encore Blanquefort. Il n'y aura en revanche pas de centrale à béton installée directement sur site.

### Qui est responsable du démantèlement du site ?

Il y a une obligation de démantèlement des fondations à l'issue de l'exploitation du parc, à la charge de l'exploitant. Des provisions financières encadrées règlementairement sont prévues dès le lancement du projet pour garantir le financement de ces travaux.

## Quel est le poids d'une éolienne et de ses composants ? Quel sera la hauteur des socles ?

Il y aura 6 ou 7 tronçons pour une tour, et chaque tronçon pèse une soixantaine de tonnes pour une vingtaine de mètres de hauteur. Chaque pale pèse 27 tonnes, et la cage pèse une dizaine de tonnes. La nacelle, qui est l'élément le plus lourd d'une éolienne, pèse 90 tonnes.

Les socles feront une hauteur de 3,5 mètres.

### Quel est l'entretien pour une éolienne ? Comment contrôler si une éolienne bouge ?



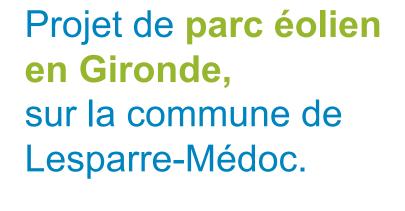
Il y a 2 visites d'entretien par an pour chaque éolienne, pour vérifier si la maintenance est bien faite et si localement il n'y a pas de grosses contraintes. A ces visites de contrôle s'ajoutent des interventions, 20 à 30 fois par an.

Chaque composant d'une éolienne fait l'objet d'un système suivi à distance 24h/24 depuis Bègles : on sait en temps réel et à distance l'état de chaque éolienne (à quelle vitesse elle tourne, la température de la boite de vitesse, la production d'électricité, etc.), s'il y a une panne ou un dysfonctionnement, ce qui permet d'envoyer immédiatement une équipe de contrôle sur place. L'État oblige à vérifier à échéance régulière certains de ces éléments.

## Combien d'emplois créés au niveau local ?

En termes de créations d'emplois, la phase d'exploitation, de maintenance et d'entretien permettra la création de postes de techniciens sur le département (à 1 ou 2h du site maximum), de même que la phase chantier qui mobilisera des entreprises locales.

A ces emplois s'ajoutent les emplois indirects au niveau du Médoc (hébergement, restauration, etc.).



# **Concertation**

17 octobre – 30 décembre 2022

Atelier n°1 : Quels impacts sur le cadre de vie ?





# LE RÔLE DES GARANTS

## Julie DUMONT et Sébastien CHERRUAU





# Les modalités de la concertation

Calendrier de la concertation préalable : 17 octobre – 30 décembre 2022

Périmètre de la concertation : 32 communes (67 000 habitants)

- La Communauté de communes Médoc
   Cœur de Presqu'île (18 communes)
- La Communauté de communes Médoc Atlantique (14 communes)

Périmètre d'information élargi à la Communauté de communes de l'Estuaire



# Le programme de la concertation

## Réunion publique d'ouverture

19 octobre à 18h30 Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

# Table-ronde « L'approvisionnement électrique du territoire et la place de l'éolien dans le mix énergétique de Nouvelle-Aquitaine »

8 novembre à 18h30

Université de Bordeaux (Campus Victoire, 3 ter place de la Victoire, Bordeaux)

## Réunion découverte sur site\*

19 novembre à 9h30

Mémorial Maquis de Vigne-Houdide (D4, Lesparre-Médoc)

→ Présentation des scénarios à l'aide de casques en réalité virtuelle

## Rencontres de proximité

- 22 octobre, 9h-12h, Marché de Lesparre-Médoc
- 24 novembre, 14h-17h, Centre commercial Terre Rouge, Lesparre-Médoc

<sup>\*</sup>Pour des raisons logistiques, inscription obligatoire sur le site de la concertation

# Le programme de la concertation

# 3 ateliers thématiques :

## Atelier n°1 : Quels impacts sur le cadre de vie ?

24 novembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

## **Atelier n°2 : Quels impacts sur l'environnement ?**

29 novembre à 18h30

Salle des Fêtes de Gaillan-en-Médoc, 6 rue de l'Hôtel de Ville

# Atelier n°3: Quels scénarios d'implantation?

5 décembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

# Réunion publique de clôture

19 décembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

# Les outils pour s'informer et participer

- Site internet de la concertation avec rubrique participative : www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/
- Dossier de concertation et synthèse du dossier
- Flyer d'information avec carte T intégrée
- Registre papier en mairies et aux sièges des Communautés de communes
- Des maquettes et outils de réalité virtuelle lors des temps d'échange
- Auprès des garants de la CNDP



# A l'issue de la concertation

Bilan des garants : 30 janvier 2023

Bilan du maître d'ouvrage : fin mars 2023







# Le porteur du projet : Cœur Médoc Énergies





- Groupe girondin indépendant né en 1994
- Un « opérateur en énergies vertes » aux multiples compétences dans les énergies renouvelables
- Parmi les pionniers de l'éolien en France, le groupe a élargi ses compétences au photovoltaïque, au biogaz, à l'hydroélectricité, aux énergies marines, au stockage et à l'hydrogène.

1994

Année de création

**5 GW** 

Puissance développée

380 Collaborateurs 510 MW dont 380 MW d'éolien

Capacités installées

La Banque des Territoires



- Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des dépôts
- Elle s'adresse aux collectivités locales et aux acteurs publics pour la réalisation de projets innovants, durables et solidaires.
- Déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts

# Un projet déposé en 2017 et retiré en 2019 : Pourquoi ?

- Des évolutions règlementaires nous contraignaient déjà à revoir le projet :
- Changement des règles d'éloignement à la voirie
- Évolutions technologiques nécessitant plus d'espace entre les machines
- Renforcement de la défense incendie
- Optimisation de l'évitement des espaces naturels sensibles
- Modification des critères de définition des zones humides
- ...
- En outre, le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable et notifié une concertation insuffisante.

# Un nouveau projet soumis à concertation : de quoi parle-t-on ?

## Des invariants au projet :

- Il s'agit de la même zone d'étude
- Et de la **même technologie d'éolienne** (axe horizontal, 3 pales)

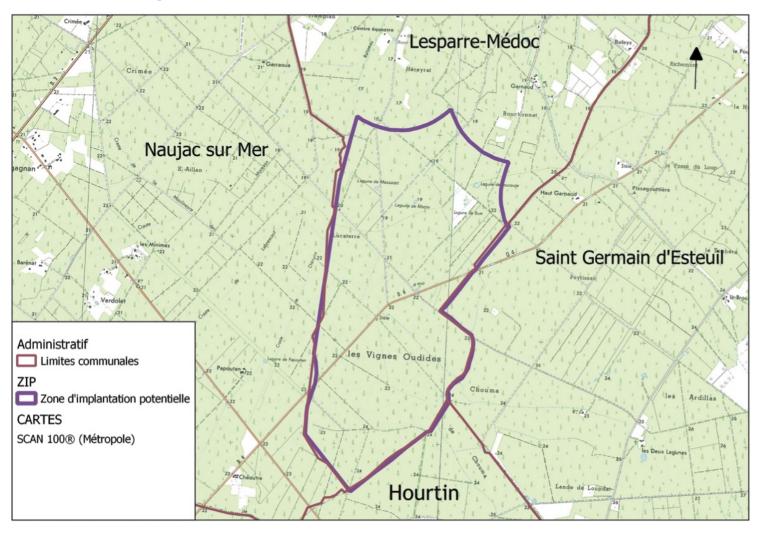
# Mais toutes les cartes ont été rebattues pour proposer au public deux implantations différentes :

- Les deux nouveaux scénarios respectent les évolutions règlementaires
- Il y a moins de machines (8 et 9, contre 12 initialement) pour une production électrique supérieure (3 à ~ 10 GWh/an soit 600 à 2000 foyers\* en plus).
- L'implantation qui a le moins de machine est aussi la plus haute (230 m, contre 210m)

→ L'objectif est d'échanger avec le public sur l'opportunité même du projet et sur les conditions de son intégration : critères à retenir, mesures à mettre en place, etc.

<sup>\*</sup> D'après une analyse de la Commission de régulation de l'énergie datant de 2016, la consommation moyenne en électricité par mois par foyer en France est de 390 kWh, soit 4 679 kWh par an.

# Le site d'implantation



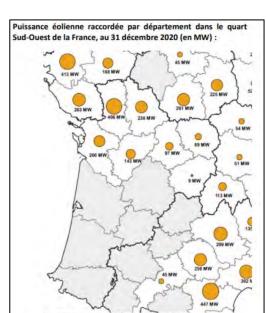
→ La Zone propice d'implantation est déterminée à l'échelle régionale grâce à des données publiques

# Les différents scénarios présentés

	SCÉNARIO 2017 À 12 ÉOLIENNES	SCÉNARIO 2022 À 9 ÉOLIENNES	SCÉNARIO 2022 À 8 ÉOLIENNES
Puissance unitaire¹	3,45 MW	5,6 MW	6,2 MW
Puissance du parc	41,4 MW	50,4 MW	49,6 MW
Production	118,8 GWh/an	121,9 GWh/an	128,5 GWh/an
Hauteur éolienne	210 m	210 m	230 m
Milieu physique	Emprise au sol permanente de 3,6 ha, temporaire : 0,7 ha	Emprise au sol permanente de 2,9 ha, temporaire : 0,6 ha	Emprise au sol permanente de 2,7 ha, temporaire : 0,5 ha
Milieu humain et usages	Eolienne la plus proche d'une habitation = 762 m Incendie : Eviction des moyens aériens sur un périmètre de 600m autour des éoliennes. Routes : pas de règles liées à la voirie Circulation : Rotations camions de chantier : 2520 sur 12 mois Mesures d'évitement et de réduction envisagées : Bruit : Mode de bridage adapté à chaque éolienne pour respecter la règlementation en vigueur. Incendie : 9 réserves d'eau de 120 m3 à proximité des éoliennes, un réseau de pistes d'accès suffisamment large et des aires de retournement, débroussaillement dans un périmètre de 100 m autour des installations (éoliennes, plateformes et postes de livraison). Surface à défricher et compenser : 91 644 m², surface à débroussailler : 141 ha. Routes : recul par rapport aux routes établi par l'Etude de Dangers Circulation : Adaptation de la circulation des véhicules à l'environnement et la vie locale	Eolienne la plus proche d'une habitation = 930 m Incendie : Eviction des moyens aériens sur un périmètre de 600m autour des éoliennes. Routes : effet sur la D4 (4° catégorie) à Lesparre et la D3E2 (3° catégorie) à Naujac-sur-Mer Circulation : Rotations camions de chantier : 1890 sur 12 mois Mesures d'évitement et de réduction envisagées : Bruit : Mode de bridage adapté à chaque éolienne pour respecter la règlementation en vigueur. Incendie : Compenser la défense aérienne par la défense au sol : 1 réserve d'eau de 120 m3 pour chacune des éoliennes, un réseau de pistes d'accès garantissant un maillage tous les 25ha, recul des éoliennes de 30m par rapport au peuplement forestier, débroussaillement dans un périmètre de 210 m autour des éoliennes et 50 m autour postes de livraison. Surface à défricher et compenser : 72 325 m², surface à débroussailler : 105 ha. Routes : recul aux routes 210m minimum Circulation : Adaptation de la circulation des véhicules à l'environnement et la vie locale	Eolienne la plus proche d'une habitation = 790 m Incendie : Eviction des moyens aériens sur un périmètre de 600m autour des éoliennes. Routes : effet sur la D4 (4e catégorie) à Lesparre et la D3E2 (3e catégorie) à Naujac-sur-Mer Circulation : Rotations camions de chantier : 1680 sur 12 mois  Mesures d'évitement et de réduction envisagées :  Bruit : Mode de bridage adapté à chaque éolienne pour respecter la règlementation en vigueur. Incendie : Compenser la défense aérienne par la défense au sol : 1 réserve d'eau de 120 m3 pour chacune des éoliennes, un réseau de pistes d'accès garantissant un maillage tous les 25ha, recul des éoliennes de 30m par rapport au peuplement forestier, débroussaillement dans un périmètre de 230 m autour des éoliennes et 50 m autour postes de livraison.  Surface à défricher et compenser : 64 567 m², surface à débroussailler : 94 ha. Routes : recul aux routes 230m minimum Circulation : Adaptation de la circulation des véhicules à l'environnement et la vie locale
Retombées fiscales pour le territoire⁴	400400€/an	496800€/an	491800€/an
Montant investissement	63 millions €	76 millions €	74 millions €

# Les principaux objectifs du projet

- Participer à la décarbonation du mix énergétique en vue d'atteindre la « neutralité carbone »
- Contribuer à l'indépendance énergétique française et à la maîtrise des prix de l'énergie, par la relocalisation de la production
- Répondre aux objectifs régionaux, nationaux et européens de développement des énergies renouvelables
- Contribuer au rééquilibrage territorial des installations éoliennes en Nouvelle-Aquitaine



# Le calendrier prévisionnel du projet



# Quels impacts sur le cadre de vie ?

# Table n°1: Quels impacts paysagers?

Objectifs : recueillir les réactions à l'expérience de réalité virtuelle, échanger sur les perceptions, les points d'attention

## Table n°2: La question des risques sanitaires relatifs au bruit

<u>Objectifs</u> : recueillir les interrogations sur les nuisances et impacts sanitaires relatifs au bruit et apporter des éléments de réponse

## Table n°3: Quels impacts en phase chantier et suivi d'exploitation?

<u>Objectifs</u>: recueillir les interrogations sur les impacts en phase chantier et en <u>exploitation, identifier les possibles mesures pour limiter les nuisances</u>

# Merci de votre attention!

